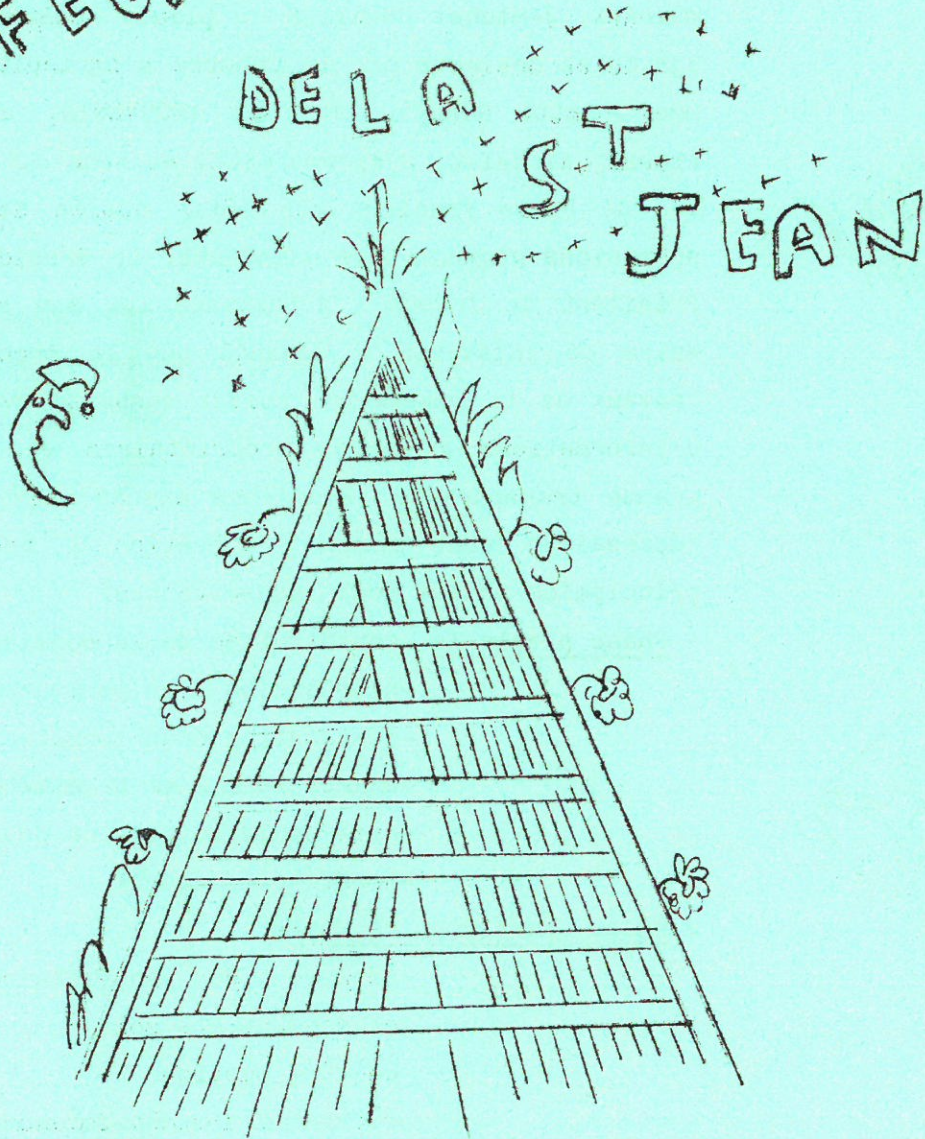


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE S/MEURTHE — JUN 94 — N°317

FEUX

DE LA
ST
JEAN



BON ÉTÉ

**** STATION DE NEUTRALISATION ****

invitation

La Municipalité invite les personnes qui le désirent à visiter les installations de la station de neutralisation le samedi 25 juin de 10h à 12h. Rendez-vous sur place. Venez nombreux.

**** REMEMBREMENT ****

La commission intercommunale est maintenant constituée. Outre les représentants des Administrations et Services, elle comprend les maires de LACHAPELLE et THIAVILLE; MM. J-Charles GENATIO, Hubert BERNARD, Gilbert MOINAUX, J-Michel CHRETIEN et Claude MESSSSIN, exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture ainsi que Mme Josette GOBERT, MM. Guy THOUVENIN, André DEMANGE, Pierre CATHERINE, J-Pierre GILET et René HIRTZ, propriétaires de biens fonciers non bâtis auprès desquels toutes précisions peuvent être demandées. Le Président est M. le Président du Tribunal d'Instance (ou son suppléant). Le Maire de THIAVILLE a demandé que la procédure et les travaux de la commission soient conduits avec le maximum d'informations pour les propriétaires et dans la plus grande transparence. Plusieurs années seront sans doute nécessaires pour mener l'opération à son terme. Les principales phases sont les suivantes:

1 Phase préalable -constitution de la commission

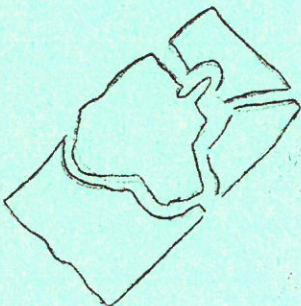
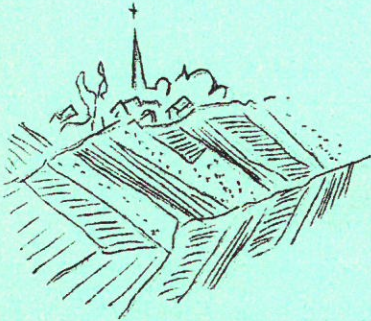
- proposition d'un périmètre de remembrement
- désignation d'un géomètre
- enquête publique sur le périmètre à remembrer
- avis de la commission départementale
- arrêté préfectoral

2 Phase classement des sols

- recherche des propriétaires
- classement des sols
- enquête publique
- résultats de l'enquête-décisions de la Commission
- programme de travaux
- création de l'association foncière

3 Phase avant projet

- modification du réseau des chemins
- avis des Conseils Municipaux





4 Phase projet

- opérations topographiques
- enquête publique
- résultats de l'enquête-décisions de la Commission
- approbation du projet, implantation et bornage
- enquête publique
- résultats de l'enquête et décisions de la Commission
- enquête publique
- décision de la Commission départementale
- arrêté préfectoral clôturant le remembrement
- transfert de propriété.

A partir de la phase 2, la plupart des décisions sont prises sur le terrain ^{avec} par le géomètre, rencontres et discussions avec les propriétaires. Ceux-ci sont invités, le moment venu, à faire part de leurs remarques, observations, suggestions, critiques auprès du géomètre chargé de l'étude et auprès des membres de la Commission et lors des enquêtes publiques. Les coordonnées du géomètre seront prochainement communiquées dès que le choix définitif sera réalisé par la Commission.

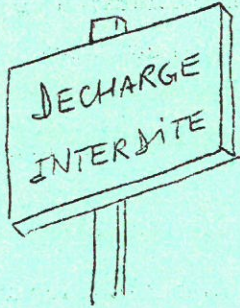
Le but d'un remembrement est le regroupement de petites parcelles souvent éloignées les unes des autres en une parcelle unique (si possible) et de rationaliser ainsi leur exploitation avec le souci évident de la plus grande équité pour chacun des propriétaires.

La Commission s'est réunie le 9 mai. Elle a arrêté un projet de périmètre de remembrement qui fera l'objet d'une enquête publique du 6 au 23 juin. Plans et registre d'enquête seront consultables en Mairie de THIAVILLE aux jours et heures habituels. Par ailleurs, M. André DEMANGE a été nommé Commissaire Enquêteur. Il sera à la disposition des propriétaires les 21, 22 et 23 juin en Mairie de THIAVILLE de 10h à 12h.

Enfin, M. BOXSTAEL géomètre à LUNEVILLE a été désigné par la Commission pour être le technicien, chargé de mission, pour réaliser, sous l'autorité de la Commission, le remembrement de THIAVILLE et LACHAPELLE.

Notez le

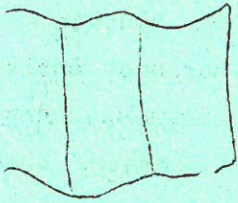
**** DECHARGE COMMUNALE ****



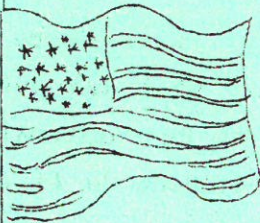
Elle sera supprimée dès que les subventions sollicitées seront obtenues. En attendant, il est rappelé que la décharge est réservée exclusivement aux seuls habitants de THIAVILLE. Les abus sont nombreux (non respect de cette clause, non respect de l'interdiction de circuler sur le chemin hormis les riverains). Des P.V. seront établis à l'encontre des contrevenants.

**** DANS LE RETROVISEUR DE L'HISTOIRE ****

Ce mois ci, la France célèbre avec éclat le 50^e anniversaire du débarquement allié sur les côtes de Normandie. Mois après mois et pendant un an, vous trouverez dans cette rubrique l'éphéméride de la Libération, afin que le passé reste présent.

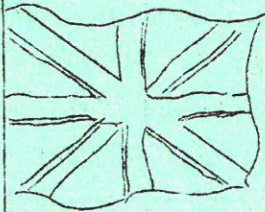


3 juin 1944: le Comité Français pour la Libération Nationale devient, à Alger, le Gouvernement provisoire de la République Française. L'opération "débarquement" est prête mais les prévisions météorologiques sont mauvaises.



4 juin 1944: La date du débarquement est définitivement arrêtée au 6 juin.

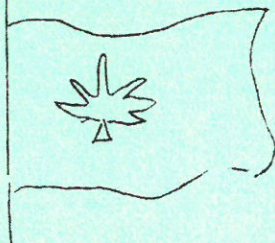
5 juin 1944: Le commandement allemand interprète d'une façon erronée les indices d'invasion qui lui parviennent.



6 juin 1944: A 0h00, début des parachutages anglais près de CAEN, américains dans le Cotentin, français dans le Morbihan.

A 6h30, début des débarquements à UTAH et OMAHA (Américains)

A 7h30, début des débarquements à GOLD et SWORD (Anglais) et JUNO (Canadiens)



7 juin 1944: Libération de BAYEUX par la 50^e Division d'Infanterie britannique.

8 juin 1944: Prise de PORT EN BESSIN et jonction des zones anglaises et américaines.

8 juin 1944: Les F.F.I. sont intégrées à l'armée française. Massacre de TULLE Par la 2^e Panzerdivision S.S. "Das Reich" (99 victimes par pendaison).

10 juin 1944: Massacre d'ORADOUR SUR GLANE. La 2^e Panzerdivision exécute les 642 habitants et incendie le

village.

11 juin 1944: Contre attaque allemande près de CAEN.

12 juin 1944: CARENTAN est prise par les américains.

13 juin 1944: Les Allemands lancent leurs premiers V1 sur LONDRES. Dans le Vercors, premières attaques allemandes contre SAINT-NIZIER.

14 juin 1944: De retour en France, DE GAULLE prononce le discours de BAYEUX.

15 juin 1944: Le maquis du Vercors déclenche les combats.

16 juin 1944: Combat des maquisards du Mont Mouchet (AUVERGNE).

17 juin 1944: Débarquement allié sur l'Ile d'Elbe. Rencontre POMMEL-HITLER au P.C. souterrain de MARGIVAL près de SOISSONS.

18 juin 1944: Combats de SAINT-MARCEL (Morbihan) entre Allemands et F.F.I.

19 juin 1944: Le port artificiel de SAINT-LAURENT est détruit par une tempête. Le port d'ARROMANCHE devient l'unique port artificiel disponible pour les Alliés.

20 juin 1944: Les Américains sont aux portes de CHERBOURG. L'ancien ministre de l'Education Nationale du Front Populaire Jean ZAY est abattu par la Milice.

25 juin 1944: Attaque de l'aviation allemande contre les navires alliés au large des plages du débarquement.

26 juin 1944: CHERBOURG est libéré.

28 juin 1944: Philippe HENRIOT, Secrétaire d'Etat à la Propagande à VICHY est abattu par la Résistance.

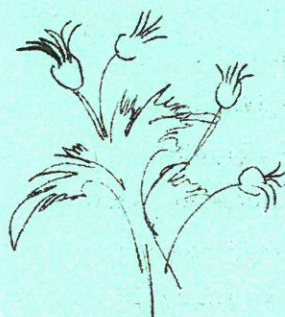
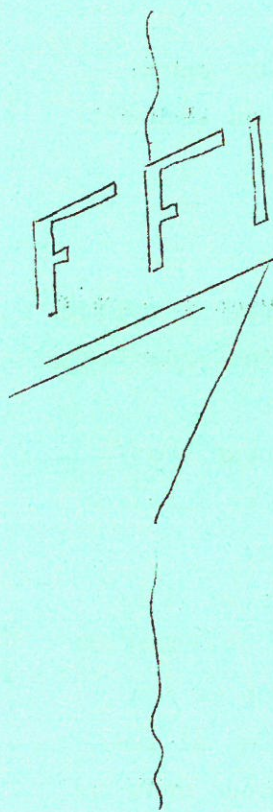
29 juin 1944: Conférence HITLER-ROMMEL-RUNDSTEDT à BERCHESGADEN (Bavière).

30 juin 1944: Le Cotentin est libéré.

(à suivre)

** CHARDONS **

L'échardonnage est une obligation prévue par le Code Rural. Il appartient en conséquence aux propriétaires fermiers, métayers, usufruitiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent, exploitent ou dont ils ont la jouissance ainsi que des haies qui les bordent et ce, autant de fois qu'il faudra pour empêcher la floraison.



Faites le
ou
faites le faire

Il est souhaitable par ailleurs que près, champs, jardins, chènevières riveraines de propriétés bâties ou proches de celles-ci soient entretenues, fauchées au minimum. Il est rappelé, pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer elles-mêmes l'entretien utile ou qui ne trouvent personne pour s'en charger que l'ADMR du canton de Baccarat (aide à domicile en Milieu Rural) est agréé et peut envoyer quelqu'un pour le faire. S'adresser à vos correspondantes locales Mme Yvette BENOIT tél : 83.71.42.26 ou Mme Edith ZINUTTI tél : 83.71.40.55 pour tous renseignements utiles.

**** BAIGNADE****

A noter

Il est rappelé, à l'approche des beaux jours, que la baignade dans la Meurthe et notamment au lieu-dit "Le Pont de THIAVILLE" est interdite.

**** TRAVAUX A RAON L'ETAPE****

Les travaux d'assainissement impliquent de fermer la rue Emile Zola, ce qui entraîne l'obligation, pour se rendre au centre de Raon L'étape de passer :

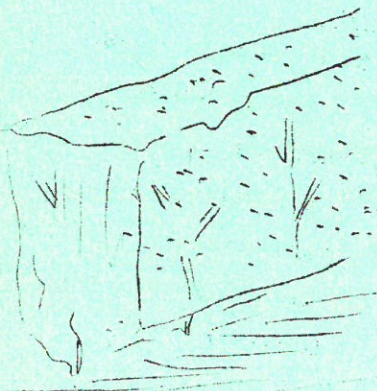
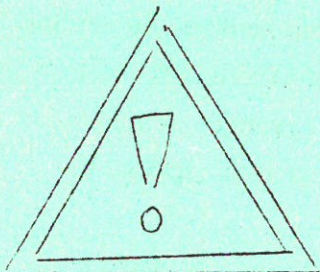
- via le pont de Thiaville et la RN 59 pour les engins de moins de 3T 5 (dérogation: Car scolaire, Ordures, Services de secours, Incendie)
- via Lachapelle, Baccarat pour les plus de 3T 5.

Il est précisé que, généralement, la circulation rue Emile Zola est rétablie entre 18 h environ et 7 h ainsi que les samedis, dimanches et fêtes, même si les panneaux "route barrée à ...km" restent en place dans ces périodes.

**** DOMICILE SERVICE****

Courses, dépannages, entretien...taillage, élagage de haies, tonte de pelouse, espaces verts(divers), propriétés boisées ou non, petits problèmes domestiques à résoudre rapidement... contactez DOMICILE SERVICES, 1, rue Salengro, 88110 Raon L'étape tél : 29.41.66.72.

A noter également que l'A.D.M.R à Baccarat peut organiser également divers services de ce type(renseignements : Mme Yvette BENOIT et Edith ZINUTTI à Thiaville).



A noter enfin que le portage de médicaments est également par la Sté TANGUY/La THIAVILLOISE.

**** OUVERTURE DE LA MAIRIE ****

En Juillet et Août, le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement le vendredi de 18 h00 à 19 h00.

En cas d'urgence, s'adresser aux Adjointes ou au Maire



**** OFFICES RELIGIEUX ****

Mois de Juin 1994

<u>Dimanche 5</u>	19 h 30	Messe à Bertrichamps
<u>Dimanche 12</u>	10 h 30	Messe à Thiaville
<u>Samedi 18</u>	18 h 00	Messe à Lachapelle
<u>Dimanche 19</u>	10 h 30	Messe à Bertrichamps
<u>Dimanche 26</u>	10 h 30	Messe à Thiaville



Mois de Juillet 1994

<u>Dimanche 3</u>	10 h 30	Messe à Bertrichamps
<u>Dimanche 10</u>	10 h 30	Messe à Thiaville

**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

ECOLE :

Les nouveaux élèves (nés à partir du 8 septembre 1992) pourront être inscrits à l'école de Thiaville.

- Mardi 14 juin de 16 à 17 heures
 - Samedi 18 juin de 11h15 à 12 heures
- ou sur rendez-vous en téléphonant à l'école (83.71.42.73) aux heures scolaires.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

Parents
notez le
Important

ASSOCIATION FAMILIALE DE THIAVILLE- LACHAPELLE

Le 17 avril 1994 a eu lieu le traditionnel repas des Anciens. Cette année, celui-ci s'est déroulé à Lachapelle.

A l'issue de ces agapes, tous étaient ravis.

Le président et le Comité remercient très chaleureusement les généreux donateurs.

AFR

E. POIREL

TENNIS DE TABLE

Voici les derniers résultats de la saison :

La première équipe n'a pu se maintenir en Régionale 4. Lors des derniers matches, l'équipe enfin au complet n'a connu que de courtes défaites (10-8 et 11-7) et a remporté le dernier match face à Abreschviller.

Rambervillers finit champion du groupe ; Thiaville et Moyenmoutier B redescendent en Départementale 1 après être montés à mi-saison.

Les joueurs ont pu s'apercevoir de la différence de niveau entre la Départementale (qu'ils ont survolé) et la Régionale. Pour espérer se maintenir à ce niveau, il a manqué au Club un joueur qui possède au minimum le niveau de sauffroy. Il est important d'en trouver un afin d'éviter les incessants aller-retours Dép. 1-Rég.4(et de dégouter les joueurs).

La deuxième équipe a terminé à la deuxième place de son groupe de Départementale 2 derrière Ste Marguerite B (invaincu). C'est une excellente place qui ne permet malheureusement pas de disputer les barrages de montée(refonte des groupes). Raon C et Vexaincourt descendent en Départementale 3.

La troisième équipe a pris la troisième place de son groupe de Départementale 3 derrière Provençères B et Senones B. Les jeunes joueurs (Berthier et Georges) ont prouvé leurs progrès en remportant des victoires utiles pour leur équipe lors de matches serrés (10-8). Ils peuvent pallier à la défaillance des leaders de leur équipe.

Avec le passage à 4 groupes de Départementale (au lieu de 6) la pyramide Départementale change. Beaucoup d'équipes sont descendues à mi-saison et en fin de saison. La future saison s'annonce certes passionnante mais plus difficile. Dans chaque groupe le niveau sear plus élevé.

En définitive, le Club a assez bien résisté à toutes ces descentes. Il se retrouve au niveau d'il y a 2 ans. (1 Départementale 1 ; 1 Départementale 2 ; 1 Départementale 3). D'autres Clubs (Raon, Raon/plaine, La Houssière, Senones, La Voivre) sont plus malheureux.

L'assemblée Générale du Club de Tennis de Table aura lieu le Vendredi 1er Juillet à 20 heures à l'annexe du Foyer-Rural.

Toutes les personnes intéressées par la pratique de ce sport peuvent se joindre à nous ce jour-là. Elles seront les bienvenues.

Mr COSSIN Bernard

LES COUPES EXTRAORDINAIRES

Elles ont lieu à la demande de la commune auprès de l'Administration qui les accorde ou les refuse, lorsqu'il faut faire face à des dépenses exceptionnelles. Elles ont lieu dans des espaces de la forêt communale dite "quart de réserve".

On en trouve trace en 1805, 1815, 1821, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1835.

En 1850 une demande portant sur 10 ha est refusée. Seul un nettoyage sur 25 ha sera accordé sur 5 ans. Le motif invoqué était l'insuffisance des ressources. Sur nouvelle demande de la commune, le Ministre confirme le refus.

En 1853, nouvelle demande pour le même motif et nouveau refus.

En 1857, nouvelle demande pour servir à des dépenses d'utilité publique (?)

L'autorisation est donnée par Napoléon III pour 10 ha 02.

Cette coupe mérite précision. En 1847, Thiaville et Lachapelle envisagent la construction d'un pont sur la Meurthe et demandent pour financer ces travaux une coupe extraordinaire dans le quart en réserve. La demande sera satisfaite par ordonnance royale du 23.1.1848. En février 1848, c'est la révolution et la 2^e république. De nouvelles municipalités sont élues au suffrage universel le 30 juillet 1848 avec des maires élus (Jean Baptiste BOYE à Thiaville) Le 9 octobre 1848 elles abandonnent le projet de construction du pont et renoncent à la coupe extraordinaire. Il n'y aura pas de demande de 1858 à 1874.

Une coupe sera accordée en 1875. Elle est la dernière qui soit commune à Thiaville et à Lachapelle, les forêts étant partagées par acte du 8.4.1882.

En 1877 une coupe dans la série des cantonnements est sollicitée pour la construction de l'église - besoin estimé 25000 F. Il faut noter que pour obtenir l'autorisation utile, les habitants ont renoncé à leurs droits d'usage (affouages notamment).

En 1879, 1880 et 1881, trois coupes ont été délivrées produisant une somme de 16000 F dont on ne connaît pas la destination.

En 1930 et 1932, deux coupes exceptionnelles financèrent l'adduction d'eau potable.

LES AUTRES REVENUS DE LA FORET

. La vente des écorces et des harts

La vente des écorces produisait des sommes importantes pour la commune jusqu'en 1821 où on ne trouve plus aucune recettes. De 1851 à 1881, le produit s'échelonne entre 200 F et 1846,34 F, cette dernière somme étant supérieure à celle de la coupe affouagère !

Les écorces provenaient de la coupe affouagère et elles étaient vendues en bottes.

A cette vente s'ajoutait celle des "harts", jeunes arbustes qui servaient à la confection des flottes (de 6,40 F à 88,80 F selon les années).

En 1605, à Fagnoux, existait un "battant à écorces".

En 1853, la production d'écorces de chêne se monte à 1000 bottes à 0,50 la botte.

. Les fâines

Il s'agit du fruit du hêtre (comme le gland est celui du chêne).

Les fâines étaient ramassées pour être transformées en huile. Sous la Révolution, cette pratique prit une certaine importance et le moulin de Thiaville traita 17 tonnes 500 de fâines.

Certains échangent leur huile contre du grain. L'huile de faine "tient d'ailleurs du beurre à des familles. Deux tanneurs de Baccarat en font une forte consommation pour les cuirs. Elle sert encore aux cultivateurs pour graisser des chariots. La rareté de la chandelle fait que tous les citoyens en usent et d'ailleurs l'huile de faine se consomme 1/4 plus vite au moins que l'autre." (an III de la République).

On sait que l'année précédente (an II) environ 95 kgs avaient été produits pour Lachapelle. Pas de chiffre pour Thiaville.

. La bruyère

Elle servait à confectionner des balais. Des autorisations (permissions) étaient accordées par l'Administration forestière. En 1843, des semis de pins ont été exécutés dans des vides préparés "50 ares sont déjà préparés par les permissionnaires de bruyère et d'herbe."

. Le charbon de bois

Jusqu'à l'utilisation de la houille, le fer était fabriqué et travaillé au charbon de bois. Les "Favres" (maréchaux ferrants, serruriers et cloutiers) avaient droit à une certaine quantité de bois à transformer en charbon pour leurs forges, accordée par l'Evêque de Metz, dans ses forêts (1721 : 15 cordes, 1730 : 10 cordes). La grande époque du charbon de bois fut celle de la forge d'Azerailles créée en 1757 et fermée en 1777.

DIVERS

Les plans d'aménagement

Le premier aménagement est ordonné en 1723, une tentative avait été faite sans succès à l'issue de la reconnaissance des forêts de l'Evêché de Metz en 1607. Jusqu'à cette date, l'exploitation se faisait au "pied d'arbre" et le parcours était libre. Les Commissaires observant l'inconvénient de cette façon de procéder lui attribuèrent le mauvais état dans laquelle ils la trouvèrent alors que les usagers de leurs cotés attribuaient aux ventes qu'on y avait faites, ils proposèrent des "coupes réglées". Il paraît que cela n'eut pas lieu.

Aussi, le premier plan d'aménagement et d'exploitation est celui de 1723.

Un second plan établi en 1758 est identique au précédent.

En 1826, nouveau plan avec bouleversement total du tracé des coupes annuelles aux Fourasses. Ce nouvel aménagement sera appliqué jusqu'en 1884 date à laquelle sera abandonné le régime du taillis sous futaie en vigueur depuis 1725. (Ordonnance du Roi. A St Cloud le 13.08.1826)

L'aménagement de 1899 prévoit une exploitation en futaie jardinée soumise à une révolution de 120 ans. (Paris le 19.7.1899 signé Emile LOUBET Président de la République).

L'aménagement de 1912 reprend les dispositions de 1899 pour l'essentiel (Rambouillet le 2/10/1912 signé A. FALLIERES Président de la République). L'aménagement de 1957 a été fait pour une durée de 27 ans (échéance 1984). Le manque de moyen d'ONF n'a pas permis de faire un plan faisant suite immédiatement et il a fallu attendre 1992 pour qu'un nouvel aménagement soit réalisé (pour 15 ans).

Le pin sylvestre qui représente actuellement 50 % environ des peuplements a été introduits en 1830/1831 date des premières plantations (100 kgs de graines ont été achetés).

Les autres essences sont pour l'essentiel le hêtre (19 %), le chêne (19 %), le sapin (7 %), l'épicéa (2 %), bouleau et blancs divers (2 %).

Notons en passant, dans la parcelle 29, en mélange avec des pins sylvestres, les présence de pins laricio d'Autriche dont l'introduction résulte vraisemblablement d'un mélange involontaire de graines.

En 1887, le Préfet autorise la commune à créer 300 mètres de chemin au lieu dit "Canton de la Côte des Baraques".

Le charbon fabriqué en forêt par des charbonniers était transporté dans de grandes corbeilles (des "bannes") sur un ou plusieurs chariots tractés par 4 à 10 chevaux !

LES TROUPEAUX COMMUNS ET LES PÂTRES

Bovins et porcs de la communauté sont gardés par des pâtres embauchés par un traité signé des représentants de la communauté et le pâtre.

Le pâtre est exempt de certains impôts que la commune paie à sa place (subvention - capitation). Il est dispensé de la corvée royale sur les routes. Dès les premiers registres paroissiaux, sa profession est indiquée dans les actes (avec lui on trouve le régent d'école et le meunier pour avoir cette sorte de privilège). Enfin il peut être logé par la commune. Ce sera le cas à Thiaville lors de la construction de l'école (1836 et 1877).

On trouve trace du nom de quelques pâtres à Thiaville de 1725 à 1873. Si le troupeau de vaches disparaît entre 1850 et 1860, celui de porcs continue jusque vers 1880. En 1872, il comprend : 1 verrat, 41 cochons de lait, 90 cochons et 45 truies. En 1878 et 1879, la commune alloue au pâtre une indemnité de 100 F.

Les troupeaux bénéficiaient de la grasse pâture (glandée et fainassée) et de la vaine pâture (herbe). Pour la glandée, chaque porc était marqué au feu du sceau de la Gruerie et un procès verbal était établi constatant cette formalité. (Le nombre de porcs par foyer était limité). Ces deux pâtures sont très réglementées. A la suite des dégradations importantes commises pendant la Révolution, nombre de forêts sont dégradées et la vaine pâture sera très restreinte. A Thiaville, aucune dégradation n'a été signalée. Il est vrai que la surveillance est efficace et les amendes élevées !